



## Conditions générales de vente de la FORMATION AUX PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT EFFICACES

### **article 1 : Annulation d'une inscription à une formation**

En tout temps, vous pouvez annuler votre inscription. Vous devrez payer une pénalité si la formation a débuté. Que vous ayez conclu votre contrat en personne, par téléphone ou par Internet, les règles sont les mêmes.

### **article 2 : Annulation après le début des cours**

Si la formation a commencé, vous devrez payer ces 2 montants :

- le coût des cours déjà suivis;
- une pénalité du montant suivant : 20 % du prix des journées de formation qui n'ont pas été suivies.

### **article 3 : Annulation avant le début de la formation**

Si vous annulez votre inscription une semaine avant le début de la formation, aucun montant d'argent ou dédommagement ne vous sera réclamé et vous serez entièrement remboursé.

### **article 4 : Marche à suivre pour annuler votre inscription**

Pour annuler votre inscription, vous devez transmettre à Accompeduc un avis écrit.

Nous vous conseillons d'envoyer le document par courrier recommandé avec accusé de réception. Le contrat est annulé dès la date de l'envoi de l'avis.

À compter de la date d'envoi, Accompeduc a 10 jours pour vous rembourser, s'il y a lieu.

### **Adresse postale :**

**Association Accompeduc, Lotissement Mondésir, 97290 Le Marin, Martinique.**

J'ai pris connaissance des conditions de vente \_\_\_\_

Copie remise au stagiaire le (date) :

Nom, prénom et signature du stagiaire<sup>1</sup> :

<sup>1</sup> Avec mention « lu et approuvé »